

Image not found or type unknown



Droits sur séparation en indivis

Par **Neau Thierry**, le **15/12/2008** à **17:09**

Bonjour,mon amie et moi vivons en conccubinage, nous avons un petit garçon et sommes propriétaires d' une maison en indivis.Elle décide de partir. Depuis 5 ans j' ai assumé toutes les mensualités des prêts et aujourd' hui ils nous restent encore 9 ans de remboursements. Je voudrais savoir quels sont mes droits sur cette maison au cas si je la garde ou bien en cas de vente. Merci